

Mémoire présenté au Comité spécial sur la réforme électorale

Jason McLaren

7 octobre 2016

Sommaire

J'appuie le remplacement de notre système électoral majoritaire uninominal à un tour par un système proportionnel, que ce soit un système mixte avec compensation proportionnelle, un mode de scrutin à vote unique transférable, ou un modèle de représentation proportionnelle rurale-urbaine. Je ne suis pas d'accord que ce changement devrait faire l'objet d'un référendum.

Désavantages du système majoritaire uninominal à un tour

Le système électoral majoritaire uninominal à un tour comporte de nombreux désavantages :

Votes gaspillés

Dans un système majoritaire uninominal à un tour, de nombreuses personnes votent pour un candidat qui n'est pas élu au Parlement en fin de compte. D'une certaine façon, leurs votes sont gaspillés. Si on compte tous ces votes partout au pays, environ 50 % des votes au Canada sont gaspillés. Nous pourrions réduire considérablement le nombre de votes gaspillés en adoptant un système proportionnel. Dans d'autres pays qui ont adopté un système de représentation proportionnelle, seulement environ 5 % des votes sont gaspillés. Les électeurs seraient plus satisfaits.

Vote stratégique

Pour éviter de gaspiller leur vote, de nombreux électeurs choisissent de ne pas voter de bonne foi pour un candidat qui a peu de chances de gagner. Au lieu, ils votent de façon stratégique pour un candidat plus populaire, en espérant habituellement contrecarrer la victoire d'un candidat moins désirable. Un système électoral proportionnel découragerait le vote stratégique, parce qu'un vote de bonne foi serait plus susceptible de contribuer à l'élection du candidat ou du parti voulu.

Déséquilibre régional

À cause de la façon dont les votes sont répartis, il y a dans certaines régions un grand déséquilibre entre les partis et leurs parts du vote. Par exemple, dans l'élection fédérale de 2015, 100 % des sièges au Canada atlantique ont été attribués au Parti libéral, tandis que la plupart des provinces des Prairies ont élu des candidats conservateurs. Ces résultats déséquilibrés ne reflétaient pas les votes des électeurs. Ils aggravent la division entre les différentes régions du pays et créent une polarisation autoréalisatrice.

Politiques extrêmes et instables

Dans le cadre du système majoritaire uninominal à un tour, il arrive souvent qu'un parti forme un gouvernement majoritaire avec la minorité des votes. Par le biais de ce faux mandat, la majorité peut adopter des lois qu'elle seule appuie et appliquer des politiques comme bon lui semble, sans avoir à recourir au « procédé démodé de sortir vainqueur d'une discussion » [TRADUCTION]. Il se peut très bien que la majorité des électeurs s'opposent à ces lois et ces politiques, ce qui pourrait les mener à se méfier du gouvernement. Quand un autre parti prend la relève, il consacre habituellement le début de son mandat à invalider certaines de ces lois et renverser certaines politiques.

Un système électoral proportionnel donnerait lieu à davantage de coalitions où les partis seraient obligés de parvenir à des compromis quant à des lois et des politiques qui conviendraient à un plus grand nombre d'électeurs. Ces lois seraient moins susceptibles d'être invalidées par le prochain gouvernement puisqu'elles refléteraient mieux les préférences de l'électeur médian.

La représentation proportionnelle et les cinq principes directeurs

À part corriger les problèmes susmentionnés, la représentation proportionnelle comporte de nombreux avantages quant aux cinq principes énumérés dans le mandat du Comité.

Efficacité et légitimité

La représentation proportionnelle augmenterait la confiance des Canadiens sur le fait que leur vote sera traduit de façon juste dans la Chambre des communes. Un tel système réduirait la distorsion des résultats électoraux et renforcerait le lien entre l'intention des électeurs et l'élection des

représentants. Si le pouvoir du gouvernement au Parlement est proportionnel à l'appui des électeurs, il aura une apparence plus légitime.

Participation

En faisant compter chaque vote, et en assurant que chaque électeur se sente représenté, la représentation proportionnelle encouragerait le vote et la participation au processus politique. Elle favoriserait une civilité au Parlement parce que les partis travailleraient ensemble dans le cadre de coalitions pour parvenir à des compromis. Grâce à une réduction des déséquilibres régionaux engendrés par des résultats électoraux extrêmes, la représentation proportionnelle améliorerait l'unité sociale d'un océan à l'autre. Elle offrirait des possibilités d'inclusion aux gens qui appuient des plus petits partis, et à ceux qui ont des valeurs ou des idées qui n'ont pas leur place au sein d'un parti existant, mais qui pourraient être appuyées dans un système proportionnel.

Accessibilité et inclusion

Les systèmes électoraux proportionnels sont utilisés partout au monde (p. ex. dans 25 des 34 pays de l'OCDE), et la simplicité de ce système le rend accessible aux électeurs de partout.

Intégrité

La représentation proportionnelle pourrait raffermir la confiance du public à l'égard du système, puisque les électeurs verraient que leurs votes sont reflétés dans la composition du Parlement. À l'instar de notre système actuel, Élections Canada pourrait publier les résultats, permettant ainsi aux électeurs de vérifier que le résultat est conforme aux votes enregistrés. Ce processus risque d'être plus complexe dans le cadre d'un système proportionnel par rapport à notre système majoritaire uninominal à un tour, mais il serait sans doute plus fiable et déterminant.

Représentation locale

Bon nombre de systèmes proportionnels (tels que le système mixte avec compensation proportionnelle et le mode de scrutin à vote unique transférable) incluent des représentants locaux. Les électeurs auront un ou plusieurs députés qui représentent leur communauté et qui connaissent leurs conditions locales. Ils auront un accès local à ces députés (tout comme dans notre système actuel) et pourront être assurés de leur responsabilisation grâce à des consultations locales et, en fin de compte, leur propre vote.

Si un système proportionnel est composé de circonscriptions plurinominales (tel que le mode de scrutin à vote unique transférable), la représentation locale en est améliorée. Davantage d'électeurs

auront voté directement pour un candidat qui a été élu dans leur circonscription. En outre, plus de citoyens pourront s'entendre avec un de leurs représentants locaux sur une question particulière.

Le meilleur système proportionnel

Il existe de nombreux systèmes électoraux proportionnels convenables, et presque n'importe lequel serait préférable à notre système majoritaire uninominal à un tour. Par exemple, le système mixte avec compensation proportionnelle et le mode de scrutin à vote unique transférable sont utilisés dans d'autres pays et ont été suggérés pour le Canada, et l'un ou l'autre nous conviendrait. Le modèle de représentation proportionnelle rurale-urbaine proposé par l'organisme Représentation équitable au Canada fonctionnerait bien étant donné notre composition régionale. Je résiste à la tentation de proposer encore un autre système. Je voterais volontiers dans l'un ou l'autre des systèmes susmentionnés. Bien qu'ils exigent chacun des compromis et qu'ils ne soient pas parfaits, n'importe lequel serait une amélioration de notre système actuel.

Un référendum n'est pas convenable dans ce contexte

Lors des dernières élections, le Parti conservateur a promis que tout changement au système électoral serait fait par référendum. Bien que le Parti conservateur ne soit pas au pouvoir et qu'il n'ait pas adopté une telle loi, on parle quand même de l'idée d'un référendum pour donner une certaine légitimité à la décision du Comité et à toute loi que le Parlement pourrait adopter. Je soutiens que le pouvoir parlementaire d'adopter des lois assure en soi une assez grande légitimité. Dans le passé, nous avons apporté de nombreux changements fondamentaux aux élections sans avoir recours à des référendums : par exemple, l'accord du droit de vote aux citoyens d'origine chinoise et aux enseignants en 1898, aux femmes en 1917 et aux mennonites en 1920, entre autres; la création en 2004 des subventions versées aux partis politiques en fonction du nombre de votes reçus, et leur élimination en 2015; la restriction de la capacité d'Élections Canada d'enquêter sur la fraude électorale en 2015; on a même changé le système électoral en Colombie-Britannique en 1952 et 1953. Étant donné la nature de notre démocratie représentative, et vu que le parti au pouvoir a promis dans le cadre de sa campagne de changer le système électoral, il serait légitime de modifier le système par le biais d'un vote au Parlement. Cette légitimité est renforcée par l'importante consultation publique et le fait que les partis sont représentés dans la composition du Comité.

De plus, d'un point de vue pratique, les référendums ne sont pas une bonne façon de prendre des décisions politiques. Ce sont les élites politiques qui cernent les problèmes et qui formulent les questions, et la participation du public est donc moins importante qu'elle ne le semble. On simplifie et on manipule habituellement les détails d'un problème à un point tel que le référendum se

transforme en discussion qui traite de valeurs plutôt abstraites et de l'appui pour le gouvernement actuel. De façon générale, on exagère les deux côtés du débat, et ceci encourage une polarisation plutôt qu'une discussion. Les référendums sont inefficaces. Les décisions politiques devraient être prises à la lumière de débats éclairés et de compromis.

Recommandation

Le Canada devrait abandonner le système majoritaire uninominal à un tour et adopter au lieu un système électoral de représentation proportionnelle.